

Micro Focus Filr 3

Accord de licence utilisateur final

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD. L'INSTALLATION, LE TÉLÉCHARGEMENT OU TOUTE AUTRE UTILISATION DE CE LOGICIEL AURA VALEUR D'ACCEPTATION DES TERMES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS NE MARQUEZ PAS VOTRE ACCORD SUR CES DERNIERS, VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À TÉLÉCHARGER, INSTALLER OU UTILISER LE LOGICIEL ET DEVEZ AVERTIR LE REVENDEUR DU LOGICIEL AFIN D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT. LE LOGICIEL NE PEUT PAS ÊTRE VENDU, CÉDÉ NI REDISTRIBUÉ À MOINS QUE VOUS Y SOYEZ AUTORISÉ PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE.

Cet Accord de licence utilisateur final (ci-après l'« Accord ») constitue un contrat légal entre Vous (entité ou personne) et Micro Focus Software, Inc. (ci-après le « Fournisseur de licence »). Le logiciel identifié dans le titre de cet Accord pour lequel Vous avez acquis des licences, le support (le cas échéant) et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes de cet Accord. Si les lois de votre pays d'origine exigent pour rendre les contrats exécutoires, qu'ils soient rédigés dans votre langue locale, une version dans cette langue peut être obtenue auprès du Fournisseur de licence en lui adressant une demande écrite et sera réputée régir votre achat de licences du Logiciel. Toute mise à jour ou application mobile ou tout adaptateur, module ou ou encore support du Logiciel que Vous pouvez télécharger ou recevoir et qui n'est accompagné d'aucun Accord de licence est considéré comme étant le Logiciel et régi par le présent Accord. Si le Logiciel est une version de mise à jour ou de support, Vous devez disposer d'une licence acquise de manière licite pour la version et le nombre de Logiciels mis à jour ou pris en charge, afin d'installer ou d'utiliser la version de mise à jour ou de support.

UTILISATION AUTORISÉE SOUS LICENCE

Logiciel commercial.

Les licences suivantes s'appliquent à votre utilisation du Logiciel selon que : (1) Vous avez acheté des licences Édition standard (autrefois appelées licences Filr autonomes) pour le Logiciel ou des licences Édition avancée pour le Logiciel (2) Vous avez reçu un droit de licence limité d'utilisation du Logiciel en association avec votre achat de services de maintenance pour le produit Micro Focus Open Enterprise Server (ci-après « OES »). Filr ne peut être utilisé que dans le cadre de Vos activités professionnelles. L'hébergement de Filr en vue d'une utilisation par des tiers pour leurs propres besoins est interdit en vertu du présent Accord.

Licence Filr Édition standard. Vous devez vous procurer une licence Édition standard pour chaque objet de la base de données Filr Identity Store. Les objets peuvent être provisionnés en important des identités à partir des annuaires ou en les ajoutant manuellement à la base de données Filr Identity Store. Un objet unique peut être dupliqué dans tous Vos déploiements Filr sans nécessiter plusieurs licences pour cet objet unique. Il n'est pas nécessaire d'avoir une licence pour un objet Utilisateur inscrit automatiquement de la base de données Filr Identity Store. Un « Utilisateur inscrit automatiquement » est un objet créé par un utilisateur qui a été invité par un utilisateur Filr sous licence, provisionné par l'administrateur, pour accéder au contenu Filr.

Licence Filr Édition avancée. Vous devez vous procurer une licence Édition avancée pour chaque objet de la base de données Filr Identity Store. Les objets peuvent être provisionnés en important des identités à partir des annuaires ou en les ajoutant manuellement à la base de données Filr Identity Store. Un objet unique peut être dupliqué dans tous Vos déploiements Filr sans nécessiter plusieurs licences pour cet objet unique. Il n'est pas nécessaire d'avoir une licence pour un objet Utilisateur inscrit automatiquement de la base de données Filr Identity Store. Un « Utilisateur inscrit automatiquement » est un objet créé par un utilisateur qui a été invité par un utilisateur Filr sous licence, provisionné par l'administrateur, pour accéder au contenu Filr.

Licence d'application mobile. Le Fournisseur de licence vous accorde un droit non exclusif et non cessible de reproduire et d'utiliser en interne les applications mobiles Filr Micro Focus avec votre Licence Édition Standard et/ou votre Licence Édition avancée.

Personnalisation de la marque (branding) du logiciel client à usage interne. Le Fournisseur de licence vous a autorisé à inclure votre propre marque sur certains logiciels clients comme spécifié dans la documentation ou le logiciel en fonction du type de licence acheté (ci-après, « clients avec marque personnalisée (Rebranded) »). Votre licence d'utilisation des clients Rebranded est limitée à un usage interne uniquement. Vous n'êtes pas autorisé à distribuer en externe ni à promouvoir des clients Rebranded ou à indiquer ou laisser entendre d'une quelconque façon que Vous disposez de droits de possession sur des clients avec marque personnalisée (autres que la propriété de vos propres marques déposées). Vous déclarez disposer de tous les droits nécessaires pour utiliser la marque de votre choix et Vous acceptez, par le présent Accord, de préserver et d'indemniser totalement le Fournisseur de licence en cas de litige concernant les clients avec marque personnalisée.

Droit lié à l'abonnement ou aux services de maintenance des produits OES. Le droit de licence limité suivant vous est applicable si Vous avez souscrit à un service de maintenance ou acheté des abonnements pour le produit Micro Focus Open Enterprise Server ou les produits de la suite Micro Focus Open Workgroup (« OES »). Dans les limites des termes contractuels du présent Accord, le Fournisseur de licence vous accorde un droit de licence limité pour l'utilisation du Logiciel Filr Édition standard pour vos utilisateurs OES pour lesquels Vous disposez d'une licence, et ce uniquement pour la durée de votre abonnement ou la période de maintenance souscrite. Votre licence Filr Édition standard vous donne droit à des avantages de maintenance équivalents à ceux applicables à vos licences ou abonnements OES pour la durée de votre abonnement à OES ou la période de maintenance souscrite. Chaque utilisateur OES sous licence est autorisé à disposer d'un objet dans la base de données Filr Identity Store pour

chacun de Vos déploiements Filr. Si Vous avez acheté des licences OES en fonction de votre nombre de périphériques, Vous avez alors droit à une quantité de licences Filr Édition standard égale à la quantité de vos licences associées à vos périphériques. Si Vous avez acheté vos licences OES dans le cadre d'un Accord de Licence ALA (Academic License Agreement) ou SLA (School License Agreement), l'ensemble de vos Utilisateurs autorisés ont le droit d'utiliser le Logiciel Filr Édition standard (tel que défini dans votre accord ALA ou SLA). Votre droit d'utilisation de l'Édition standard de Filr prend fin et Vous devez entièrement supprimer le Logiciel Filr de votre système dès (1) la résiliation ou l'expiration de la couverture d'abonnement ou de maintenance de vos licences OES ou dès (2) l'achat d'une couverture de maintenance pour un nombre inférieur au total de vos licences OES.

Composants tiers. Les conditions supplémentaires applicables à Votre utilisation du Logiciel sont reprises dans l'annexe ci-jointe.

Avis concernant la collecte de données de télémétrie. Vous pouvez décider d'activer ou non le Logiciel pour la collecte et l'envoi au fournisseur de licence de mises à jour hebdomadaires concernant votre déploiement et votre utilisation du produit sur une base anonyme à des fins d'amélioration du produit. Vous pouvez sélectionner et afficher les informations collectées dans la boîte de dialogue Amélioration du produit. En acceptant le présent Accord, Vous autorisez expressément la collecte de ces données selon la manière que Vous sélectionnez. En outre, Vous pouvez éventuellement donner votre accord express, lors de l'utilisation du Logiciel, pour associer vos informations d'identification à la collecte des données, de manière à ce que le fournisseur de licence puisse suggérer des améliorations concernant votre utilisation spécifique du Logiciel.

Logiciel d'évaluation. Si le Logiciel est une version d'évaluation ou s'il Vous a été fourni à des fins d'évaluation, alors, à moins d'avoir obtenu un accord écrit de la part d'un représentant autorisé du Fournisseur de licence, votre droit d'utilisation est strictement limité à des fins d'évaluation dans un environnement interne de non-production, conformément aux termes de l'offre d'évaluation selon laquelle Vous avez reçu le Logiciel. Cette offre est valable 60 jours (ou pendant la période indiquée par le Logiciel) à compter de l'installation du Logiciel. Au terme de la période d'évaluation, Vous devez cesser d'utiliser le Logiciel, réinitialiser toute opération effectuée par ce dernier et le supprimer entièrement de Votre système ; Vous n'êtes pas autorisé à retélécharger le Logiciel à moins de disposer d'une autorisation écrite d'un représentant autorisé du Fournisseur de licence. Le Logiciel peut contenir un mécanisme de désactivation automatique empêchant son utilisation après un certain délai.

RESTRICTIONS

Limitations de l'Accord de Licence. Le Fournisseur de licence se réserve tous les droits qui ne vous sont pas expressément concédés. Le Logiciel vous est concédé sous licence uniquement pour un usage interne. À moins que le présent Accord ne vous y autorise expressément, Vous n'êtes pas autorisé à : (1) copier (hormis pour des besoins de sauvegarde), modifier, altérer le Logiciel, créer des travaux dérivés à partir de ce dernier, à pratiquer sur lui l'ingénierie à rebours, le décompiler ou le désassembler, sauf et dans la stricte mesure où ces opérations sont expressément autorisées par la législation en vigueur ; (2) céder, assigner, prêter, louer en location simple, en crédit-bail ou à temps partagé ni faire héberger le Logiciel ou à sous-concéder l'un des droits ou octrois de Licence qui vous sont conférés par le présent Accord en tout ou en partie sans l'accord écrit préalable du Fournisseur de licence ; (3) retirer des mentions de brevet, de marque commerciale, de copyright, de secret commercial ou autres mentions de propriété ou encore, étiquettes sur le Logiciel ou sa documentation ; (4) dévoiler les résultats de tests de performances, tests fonctionnels ou de toute autre forme d'évaluation ou d'étalonnage du Logiciel à des tiers sans l'autorisation préalable écrite du Fournisseur de licence.

Restrictions en matière d'hébergement. Dans l'éventualité où Vous souhaitez qu'un tiers gère, héberge (à distance ou virtuellement) ou utilise le Logiciel pour votre compte, Vous devez (1) d'abord contracter avec ce tiers un accord valide et contraignant contenant des termes contractuels qui veillent à ce que les droits du Fournisseur de licence ne soient pas moins prohibitifs et/ou restrictifs que ceux contenus dans le présent Accord, y compris et sans limitation, la section Vérification ci-dessous ; (2) empêcher l'utilisation du Logiciel par ce tiers hormis pour votre seul bénéfice ; (3) assumer seul la responsabilité à l'égard du Fournisseur de licence de toute éventuelle infraction aux termes contractuels ci-dessous de la part de ce tiers.

Licences pour suites logicielles. Si Votre licence d'utilisation du Logiciel concerne une suite de produits, pour chaque licence, un seul utilisateur est autorisé à utiliser les produits de la suite. Une licence de suite n'autorise pas l'utilisation de produits individuels de la suite par plusieurs utilisateurs si la licence est concédée à un seul utilisateur ou à plusieurs périphériques si la licence est accordée à un périphérique ou un serveur.

Licence d'applicatif SLES. Ce paragraphe vous concerne si Vous avez reçu le Logiciel en tant qu'applicatif incluant le produit SUSE Linux Enterprise Server (SLES). Vous reconnaissez avoir pris connaissance de la restriction suivante concernant l'utilisation de SLES et marquez votre accord à cet égard. Nonobstant l'octroi de licence prévu dans l'accord de licence SLES qui accompagne éventuellement la copie de SLES que Vous avez reçue avec le Logiciel, Vous acceptez de n'exécuter SLES que pour les besoins d'exécution du Logiciel et non pour un usage généralisé en tant que système d'exploitation. Si Vous n'avez pas reçu de copie de l'accord de licence SLES, vous pouvez le consulter à l'adresse <http://www.suse.com/licensing/eula/>.

Logiciel de mise à niveau. Cette section vous est applicable si Vous avez acheté le Logiciel dans le cadre d'une tarification de mise à niveau ou si Vous l'avez reçu à titre de mise à jour ou de mise à niveau du Logiciel. Le « Produit d'origine » est le produit à partir duquel Vous effectuez une mise à niveau. Vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel uniquement si Vous êtes l'utilisateur autorisé du produit d'origine. Par ailleurs, Vous pouvez utiliser le Logiciel pour remplacer le nombre exact de licences du Produit d'origine sans dépasser le nombre de licences autorisées pour le logiciel d'origine. Le présent Accord remplace et régit tout accord de licence pour le nombre d'unités restant du produit d'origine. Le présent Accord s'applique spécifiquement au Logiciel (nom du produit et version) qu'il accompagne et Vous n'êtes pas autorisé à réaffecter votre nombre de Logiciels sous licence à un autre produit ou version, sauf si Vous avez expressément obtenu l'accord écrit du Fournisseur de licence.

Maintenance et support. Le Fournisseur de licence n'est en aucun cas tenu de fournir une assistance, sauf si Vous avez souscrit à une offre qui inclut expressément des services de support. Le cas échéant et si aucun accord distinct ne s'applique spécifiquement aux services de support, les termes du présent Accord régissent la fourniture desdits services (les « Services »). Pour plus d'informations sur les offres de support actuelles du Fournisseur de licence, visitez le site à l'adresse <https://www.microfocus.com/support-and-services>.

DROITS DE PROPRIÉTÉ

Aucun titre de propriété du Logiciel ne Vous est cédé. Le Fournisseur de licence et/ou ses fournisseurs de licence tiers conservent tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle attachés au Logiciel et aux Services, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie dudit Logiciel et desdits Services. Le Logiciel ne vous est pas vendu, Vous faites uniquement l'acquisition d'une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel. Le titre, les droits de possession et de propriété intellectuelle du contenu disponible via le Logiciel demeurent la propriété de l'éditeur de contenu et peuvent être protégés par le droit sur le copyright ou d'autres lois applicables. Le présent Accord ne vous concède aucun droit sur ce type de contenu.

GARANTIE LIMITÉE

Pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, le Fournisseur de licence garantit que le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si Vous informez le Fournisseur de licence d'un problème de non-conformité dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'achat, ce dernier pourra à son entière discrétion, soit résoudre le problème, soit vous rembourser les frais de licence encourus pour le Logiciel. Toute utilisation ou modification non autorisée du Logiciel annulera la présente garantie. LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. La garantie susmentionnée ne s'applique pas aux logiciels fournis gratuitement. DANS CE CAS, LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE.

Services. Le Fournisseur de licence garantit que les Services acquis seront fournis de façon professionnelle et dans les règles de l'art. La présente garantie reste valable pendant trente (30) jours à compter de la date de fourniture des Services. En cas de manquement à la garantie, la seule obligation du Fournisseur de licence est soit de corriger les Services de sorte qu'ils soient conformes à la présente garantie, soit de vous rembourser le montant perçu pour ces services non conformes. Vous acceptez de prendre les mesures appropriées pour isoler et sauvegarder Vos systèmes.

LE LOGICIEL N'A PAS ÉTÉ CONÇU, FABRIQUÉ NI PRÉVU POUR UNE UTILISATION OU UNE DISTRIBUTION AVEC UN ÉQUIPEMENT DE CONTRÔLE EN LIGNE FONCTIONNANT DANS DES ENVIRONNEMENTS DANGEREUX QUI NÉCESSITENT DES PERFORMANCES FIABLES EN TOUTES CIRCONSTANCES, NOTAMMENT UN FONCTIONNEMENT DANS DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, DANS LA NAVIGATION AÉRIENNE, DANS DES ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION OU SYSTÈMES DE CONTRÔLE, DANS DES APPAREILS MÉDICAUX DE RÉANIMATION, SYSTÈMES D'ARMEMENT OU AUTRES UTILISATIONS AU COURS DESQUELLES UNE PANNE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES OU DES DOMMAGES PERSONNELS OU ENVIRONNEMENTAUX GRAVES.

Produits d'un autre éditeur. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres logiciels ou services concédés sous licence ou vendus par une entité autre que le Fournisseur de licence. LE FOURNISSEUR DE LICENCE NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR UN AUTRE ÉDITEUR. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS PAR « EN L'ÉTAT ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS D'UN AUTRE ÉDITEUR NE PEUT ÊTRE OFFERTE QUE PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE DE CES PRODUITS EN VERTU DE SES PROPRES CONDITIONS DE GARANTIE APPLICABLES.

SOUS RÉSERVE DE RESTRICTIONS CONTRAIRES PRÉVUES PAR LA LOI, LE FOURNISSEUR DE LICENCE EXCLUT TOUTE GARANTIE GÉNÉRALEMENT QUELCONQUE ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, TOUT DROIT DE PROPRIÉTÉ OU DE NON-CONTREFAÇON AINSI QUE TOUTE GARANTIE DÉCOULANT D'ÉCHANGES COMMERCIAUX OU D'UNE UTILISATION COMMERCIALE OU TOUTE GARANTIE DE PERFORMANCES. LE FOURNISSEUR DE LICENCE N'APPORTE AUCUNE GARANTIE ET N'ENGAGE AUCUNE RESPONSABILITÉ NON EXPRESSÉMENT DÉFINIE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. IL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES, QU'ILS SERONT COMPATIBLES AVEC TOUS LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION OU QU'ILS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE OU SANS ERREUR. LES CLAUSES ET EXCLUSIONS DE GARANTIE PRÉCÉDENTES CONSTITUENT UNE PARTIE ESSENTIELLE DE CET ACCORD ET SERVENT DE BASE POUR DÉTERMINER LE PRIX DES PRODUITS. Certaines juridictions n'autorisent pas certaines exclusions ou limitations de garantie. Par conséquent, il se peut qu'une partie des limitations susmentionnées ne vous soient pas applicables. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variables en fonction de la législation en vigueur dans l'État ou la juridiction dont Vous relevez.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Préjudices indirects. LE FOURNISSEUR DE LICENCE OU SES FOURNISSEURS TIERS, SES FILIALES OU SES EMPLOYÉS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DES PRÉJUDICES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, DELICTUELS, ÉCONOMIQUES OU PÉNAUX, QU'ILS REPOSENT SUR UN CONTRAT, RÉSULTENT DE LA NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU DE TOUT AUTRE DÉLIT, INFRACTION À UNE OBLIGATION STATUTAIRE, INDEMNITÉ OU CONTRIBUTION, Y COMPRIS, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE

FINANCIÈRE, DE MANQUE À GAGNER OU DE PERTE DE DONNÉES, ET CE INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DE TELS PRÉJUDICES.

Préjudices directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DU FOURNISSEUR DE LICENCE EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE LOGICIEL OU LES SERVICES [OU 40 EUROS (50 USD) SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX]. Les exclusions et limitations stipulées plus haut ne s'appliquent pas en cas de décès ou de dommage corporel causé par la négligence du Fournisseur de licence, de ses employés, agents ou sous-traitants. Dans les juridictions où la loi rend inapplicables les exclusions ou limitations de responsabilité de ces dommages, y compris, mais sans limitation, les dommages découlant d'une violation des termes implicites quant au droit de propriété ou à la jouissance paisible du Logiciel concédé sous licence en vertu du présent Accord ou d'une présentation frauduleuse, la responsabilité du Fournisseur de licence sera exclue ou limitée dans la mesure maximale permise par la législation de ces juridictions.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée. Le présent Accord entre en vigueur à la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel. Il sera automatiquement résilié si Vous ne respectez pas l'une de ses conditions. Si le Logiciel Vous est fourni sur la base d'une location, votre droit de possession ou d'utilisation du Logiciel s'éteint au terme de la période de location applicable. En cas de résiliation du présent Accord, ou à la fin de la période de souscription en vigueur, Vous devez immédiatement détruire l'original et toutes les copies du Logiciel ou les retourner au Fournisseur de licence et supprimer le Logiciel de vos systèmes.

Vérification. Le concédant du Logiciel a le droit de vérifier que Vous vous conformez au présent Accord. Vous acceptez : (1) d'appliquer les mesures de sécurité nécessaires en interne afin d'éviter toute copie, distribution, installation, utilisation ou accès illicite concernant le présent Logiciel ; (2) de conserver des enregistrements attestant que Vous vous conformez au présent Accord (y compris les droits d'utilisation du produit fournis en Annexe, le cas échéant) et de fournir, à la demande du Fournisseur de licence, des statistiques et/ou rapports basés sur ces enregistrements et qui justifient le nombre de copies (par produit et version) et les architectures réseau dans la mesure où celles-ci sont liées d'une manière ou d'une autre aux octrois de licence et au déploiement du Logiciel ; (3) d'autoriser un représentant du Fournisseur de licence ou un auditeur indépendant (ci-après « Auditeur ») à inspecter et auditer vos ordinateurs et enregistrements ainsi que ceux de vos sous-traitants, pendant vos heures de bureau, à des fins de vérification de la conformité avec les conditions d'octroi de licence pour les produits logiciels du Fournisseur de licence. Pour autant que le Fournisseur de licence et l'Auditeur se soient engagés par écrit à préserver la confidentialité de Vos données, Vous êtes tenu de vous montrer coopératif dans le cadre de ce type d'audit et de fournir l'assistance et l'accès nécessaires à tous les enregistrements et ordinateurs. Si un audit révèle que Vous avez actuellement ou que Vous avez eu à un moment donné une installation sans licence, ou que Vous avez accédé ou utilisé le Logiciel sans licence, Vous vous procurerez dans les 30 jours les licences et services de maintenance associés nécessaires pour couvrir le volume et la période de manquement, sans pouvoir prétendre à toute autre remise applicable. Si un défaut de licence matérielle supérieur ou égal à 5 % est identifié, Vous êtes tenu de rembourser au concédant les frais encourus pour l'audit.

Logiciels tiers/Open Source. Rien dans le présent accord ne peut restreindre, limiter ou affecter tout droit dont vous disposez, ou toute obligation ou condition à laquelle vous pouvez être soumis, aux termes de toute licence Open Source applicable pour tout code Open Source contenu dans le Logiciel. Le logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui comprend d'autres logiciels concédés sous licence régis par d'autres clauses et/ou concédés sous licence par un autre Fournisseur de licence que celui du présent Accord. L'utilisation de logiciels faisant l'objet d'accords de licence distincts est régie par ces accords. Vous êtes tout à fait libre d'utiliser les programmes tiers fournis avec le présent Logiciel.

Cession de licence. Le présent Accord et les licences associées achetées dans le cadre de l'utilisation du Logiciel ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une cession ou d'une assignation sans l'accord préalable écrit du Fournisseur de licence. Toute tentative de cession ou d'assignation sera considérée comme nulle et non avenue.

Droit. Tout litige découlant ou concernant le présent Accord sera soumis aux principales lois des États-Unis et de l'État de l'Utah indépendamment de ses dispositions concernant le choix de la loi applicable. Tout procès, action ou procédure découlant ou concernant le présent Accord peut uniquement être porté devant les tribunaux fédéraux ou fédérés de la juridiction compétente de l'Utah. Si une partie entame une procédure légale eu égard au présent Accord, la partie qui remporte le procès sera en droit de se voir dédommager, dans la mesure du raisonnable, de ses frais d'avocat. Toutefois, si votre pays ou votre résidence principale est située dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, (1) les tribunaux irlandais seront l'unique juridiction habilitée à recevoir toute action juridique au titre du présent Accord et (2) lorsque les lois de ce pays ou de votre résidence principale exigent d'être appliqués pour ce type d'action devant les tribunaux, ce sont les lois dudit pays qui s'appliquent. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

Accord complet. Le présent Accord ainsi que tous les autres documents d'achat ou tout autre accord entre Vous et le Fournisseur de licence définissent la totalité des conventions entre Vous et le Fournisseur de licence et ne peuvent être amendés ou modifiés que par un accord écrit conclu entre Vous et un représentant autorisé du Fournisseur de licence. AUCUN CONCÉDANT DE LICENCE, DISTRIBUTEUR, VENDEUR, DÉTAILLANT, REVENDEUR, REPRÉSENTANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À ENGAGER DES RESPONSABILITÉS DISTINCTES DE CELLES INCLUSES DANS LES PRÉSENTES CLAUSES DE L'ACCORD.

Renonciation. Toute renonciation à l'un des droits octroyés par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Toute renonciation du droit passé ou présent causé par la violation de l'une des clauses du présent Accord représentera une renonciation des droits futurs liés à cet Accord.

Indépendance des Clauses. Si l'une des clauses de cet Accord perd sa valeur juridique ou sa force exécutoire, ladite disposition sera analysée, limitée, modifiée ou, le cas échéant, résiliée afin d'éliminer son inapplicabilité ; par contre, les autres dispositions conserveront leur applicabilité.

Respect de la Réglementation en matière d'exportation. Vous reconnaissez que les produits et/ou la technologie du Fournisseur de licence sont soumis à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis (ci-après la réglementation « EAR ») et acceptez de vous y conformer. Vous acceptez de ne pas exporter ni réexporter les produits du Fournisseur de licence, de manière directe ou indirecte : (1) vers des pays soumis à des restrictions en matière d'exportation de la part des États-Unis ; (2) vers tout utilisateur dont Vous savez ou avez des raisons de penser qu'il utilisera les produits du Fournisseur de licence pour concevoir, développer ou produire des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, des systèmes de fusée, des lanceurs spatiaux, des fusées sondes ou des systèmes de véhicules aériens sans pilote ; (3) vers tout utilisateur frappé d'embargo par le Gouvernement fédéral des États-Unis en matière de transactions à l'exportation. En téléchargeant ou en utilisant le Logiciel, Vous acceptez ce qui précède et Vous déclarez et garantisiez que Vous n'êtes pas situé dans un tel pays, subordonné à ce dernier, originaire ou résident de ce pays ou d'un pays de cette liste. Par ailleurs, Vous êtes tenu de respecter toute législation locale de votre juridiction susceptible d'avoir un impact sur votre droit à l'importation, l'exportation ou l'utilisation des produits du Fournisseur de licence. Avant d'exporter des produits soumis à la réglementation EAR, consultez la page Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security www.bis.doc.gov. Pour plus d'informations sur l'exportation du Logiciel ainsi que sur son numéro ECCN (numéro de classification du contrôle à l'exportation) et les exceptions de licence associées (le cas échéant), consultez le site Web www.Novell.com/info/exports/. Sur demande, le ministère du Commerce international du Fournisseur de licence peut fournir des informations relatives aux restrictions applicables aux produits du Fournisseur de licence en matière d'exportation. Le Fournisseur de licence décline toute responsabilité en cas de refus d'obtention des autorisations d'exportation nécessaires.

Droits du Gouvernement des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation d'éventuels livrables par le Gouvernement des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (déc. 2007) Alternate III (déc. 2007), FAR 52.227-19 (déc. 2007) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995) ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales ci-avant. Le fabricant est Micro Focus (US), Inc., 700 King Farm Blvd., Suite 400, Rockville, MD 20850 et constitue le Fournisseur de licence ou agit en son nom.

(083116)

ANNEXE

COMPOSANTS TIERS

APPLE :

Si Vous utilisez le Logiciel Filr Micro Focus pour des logiciels iOS, il peut faire l'objet de droits de propriété intellectuelle concédés sous licence par Apple. Le Fournisseur de licence est tenu par Apple d'inclure certaines modalités minimales dans le présent Accord. Dès lors, Vous acceptez et reconnaissez les termes suivants relatifs à l'utilisation de tels Logiciels (dans le cadre de cet addendum, le terme « Application sous licence » fait référence à l'application Filr Micro Focus pour iOS).

1. Reconnaisance : Vous reconnaissez que le présent Accord est conclu entre Vous et le Fournisseur de licence uniquement, et non avec Apple ; le Fournisseur de licence, et non Apple, est seul responsable de l'Application concédée sous licence et de son contenu. Si le présent Accord établit des règles d'usage de l'Application sous licence qui sont moins restrictives que celles définies pour les Applications sous licence dans les Conditions de services d'App Store ou qui entrent en contradiction avec celles-ci, les règles les plus restrictives des conditions d'App Store sont également à respecter.

2. Étendue de la Licence : Votre licence pour l'utilisation de l'Application sous licence se limite à une licence non cessible pour l'utilisation de l'Application sous licence sur un Produit iOS que Vous possédez ou contrôlez, dans le respect des Règles d'usage établies dans les Conditions de services d'App Store.

3. Maintenance et support : Vous reconnaissez qu'Apple n'est pas tenu d'assurer un quelconque service de maintenance ou de support à l'égard de l'Application sous licence.

4. Garantie : si l'Application sous licence devait manquer à une quelconque garantie applicable, Vous pourriez en avertir Apple conformément à la clause de remboursement stipulée dans l'Accord et Apple vous rembourserait le prix d'achat de l'Application sous licence. Dans les limites autorisées par la législation en vigueur, Apple n'aura aucune autre obligation de garantie par rapport à l'Application sous licence.

5. Plaintes relatives au produit : Vous reconnaissez qu'Apple n'est pas responsable de la gestion des éventuelles plaintes formulées concernant l'Application sous licence ou Votre possession et/ou utilisation de cette dernière, y compris, sans s'y limiter : (i) les plaintes relatives à la responsabilité du fait du produit, (ii) les plaintes résultant de la non-conformité de l'Application sous licence par rapport à des exigences légales ou réglementaires applicables et (iii) les plaintes survenant dans le cadre de la protection des consommateurs ou d'autres législations similaires.

6. Droits de propriété intellectuelle : Vous reconnaissez que si une partie tierce se plaint que l'Application sous licence ou l'utilisation que Vous en faites enfreint ses droits de propriété intellectuelle, ce ne sera pas à Apple d'assurer l'examen, la défense, le règlement ou l'acquiescement relatif à cette plainte.

7. Conformité légale : Vous déclarez et garantisiez que (i) Vous ne vous trouvez pas dans un pays soumis à un embargo de la part du gouvernement des États-Unis ou ayant été désigné par le gouvernement des États-Unis comme « soutenant le terrorisme » et que (ii) Vous ne figurez pas sur une liste de parties interdites ou soumises à des restrictions du gouvernement des États-Unis.

8. Accords tiers : Vous devez respecter les accords tiers applicables dans le cadre de l'utilisation de Votre Application. Par exemple, si vous utilisez le protocole VoIP, Vous devez vous conformer à Votre accord de service de données sans fil lorsque Vous utilisez l'Application sous licence.

9. Tiers bénéficiaires : Apple et ses filiales sont des bénéficiaires tiers du présent Accord. Votre acceptation des termes contractuels de l'Accord autorise Apple (qui sera réputé avoir accepté ce droit), en tant que bénéficiaire tiers, à vous faire respecter le présent Accord.

ORACLE :

Le Logiciel contient le logiciel de visionneuse concédé sous licence par le Fournisseur de licence d'Oracle America, Inc. (ci-après « Oracle ») et peut inclure des pilotes JDBC Oracle. Pour les besoins de cette annexe, le terme « programme » fait référence à la visionneuse Oracle, aux composants Oracle associés ainsi qu'aux pilotes JDBC Oracle. Oracle requiert que Vous acceptiez les dispositions suivantes concernant l'utilisation du programme.

Conditions d'utilisation

1) Votre utilisation du programme est limitée à la portée du Logiciel et à vos activités professionnelles internes. Vous pouvez autoriser Vos agents, entrepreneurs, sous-traitants et utilisateurs autres que vos employés à utiliser le programme en Votre nom pour Vos activités professionnelles internes, dans le respect des conditions de l'accord de licence utilisateur final et pour autant que Vous soyez responsable de l'utilisation qu'ils font du Logiciel et de leur respect dudit accord de licence utilisateur final. Le contrôle physique et administratif des programmes doit rester dans le chef de la personne morale qui a accepté l'accord de licence utilisateur final.

2) Vous n'êtes pas autorisé à (a) transférer le programme, excepté dans le cas d'un transfert temporaire en raison d'un dysfonctionnement si le Logiciel intègre le programme dans un périphérique physique ; (b) assigner, donner ou transférer le programme ou un intérêt à l'égard dudit programme à une autre personne physique ou morale (si Vous octroyez un intérêt de sécurité dans le programme, la partie sécurisée n'est pas autorisée à utiliser ou transférer le programme).

3) Oracle et ses concédants conservent tous les droits de propriété et de propriété intellectuelle sur le programme.

4) Vous n'êtes pas autorisé à : (a) utiliser le programme à des fins de location simple ou à temps partagé, de service d'abonnement, d'hébergement ou de sous-traitance ; (b) supprimer ou modifier toute marque de programme ou tout avis de droits de propriété d'Oracle ou de ses concédants ; (c) mettre à disposition les programmes, de quelque manière que ce soit, pour un tiers en vue de l'utiliser pour ses activités professionnelles (excepté si ce type d'accès est expressément autorisé pour la licence de programme concernée) ; (d) procéder à l'ingénierie à rebours (excepté si la législation l'impose pour des questions d'interopérabilité), à désassembler ou à décompiler les programmes (cette interdiction inclut, sans s'y limiter, la révision des structures de données ou d'éléments similaires produits par les programmes) ni à (e) publier des résultats de tests d'évaluation des performances réalisés sur les programmes.

5) Vous êtes tenus de vous conformer totalement à toutes les lois et réglementation américaines pertinentes en matière d'exportation ainsi qu'à toute autre législation sur l'exportation et l'importation applicable afin de garantir qu'aucun de ces programmes, ni produit direct dérivé ne soient exportés, directement ou indirectement, en violation des lois applicables. La loi UCITA (Uniform Computer Information Transactions Act) n'est pas d'application.

6) Le présent document vous avertit que les programmes sont soumis à cette licence restreinte et ne peuvent être utilisés conjointement avec le Logiciel. Vous n'êtes pas autorisé à modifier les programmes. Au terme de l'Accord de licence utilisateur final, Vous cesserez d'utiliser le programme et la documentation et en détruirez toutes les copies.

7) Vous acceptez que le Fournisseur de licence vérifie dans le cadre d'un audit l'utilisation que Vous faites des programmes et communique les résultats à Oracle ou qu'Oracle effectue cet audit à vos frais. Vous acceptez de désigner Oracle comme bénéficiaire tiers de l'accord par rapport aux programmes. Vous ne pouvez pas exiger d'Oracle d'assumer une obligation ou une responsabilité quelconque non convenue au préalable entre le Fournisseur de licence et Oracle.

8) Dans la mesure autorisée par la législation applicable, Oracle décline toute responsabilité pour les éventuels (a) dommages, qu'ils soient directs, indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs ou punitifs, ainsi que pour les éventuelles (b) pertes de profits, de revenus, de données ou d'exploitation de données, résultant de l'utilisation des programmes.

9) Certains programmes peuvent inclure un code source qu'Oracle peut fournir dans le cadre de sa livraison standard de ce type de programmes. Ledit code source est régi par les termes de l'Accord de licence utilisateur final. Les technologies tierces pouvant être utiles ou nécessaires à l'utilisation de certains programmes Oracle sont spécifiées dans la documentation du Logiciel ou d'une autre manière. Cette technologie tierce vous est concédée sous licence uniquement à des fins d'utilisation du programme conformément aux modalités de l'accord de licence tiers spécifiées dans la documentation du Logiciel ou d'une autre manière, et non en vertu des modalités de l'Accord de licence utilisateur final.

(Février 2013)

Agfa Monotype Corporation exige que Vous acceptiez l'Accord utilisateur final Agfa Monotype Corporation repris dans la section Licence tierce de la documentation du Logiciel.